62e ANNEE (7e Série) N° 29 17 JUILLET 1952

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES CENTRAUX DE L'EGLISE

(ANNEE 1950)

SOMMAIRE

I. *L'activité personnelle du Saint-Père :* audiences, discours, documents solennels.
II. *Les organismes de gouvernement :* — A. *Les Congrégations.* 1. S. C. Consistoriale ; 2. S. C. Orientale ; 3. S. C. des Sacrements ; 4. S. C. du Concile ; 5. S. C. des Religieux ; 6. S. C. de la Propagande ; 7. S. C. des Rites ; 8. S. C. Cérémoniale ; 9. S. C. des Séminaires ; 10. S. C. de la Fabrique de S. Pierre. — B. *Les Tribunaux.* Signature Apostolique: — C. *Les Offices.* 1. Chancellerie ; 2. Daterie ; 3. Chancellerie des Brefs ; 4. Secrétairerie des Brefs aux Princes ; 5. Secrétairerie des Lettres latines. — D. *Diocèse de Rome et Cité Vaticane.* 1. Œuvre de la préservation de la foi ; 2. Gouvernatorat.
III. *Les organismes de charité :* 1. Commission des Secours ; 2. Bureau de l'émigration ; 3. Commission pontificale d'assistance.
IV. *Les organismes culturels, artistiques et scientifiques :* A. *Culture.* 1. Bibliothèque vaticane ; 2. Archives secrètes ; 3. Commission pontificale de la Vulgate ; 4. Commission pontificale d'archéologie ; 5. Académie pontificale d'archéologie. — B. *Art.* 1. Monuments, musées et galeries ; 2. Commission pontificale pour l'art sacré en Italie ; Académie pontificale des Virtuoses. — C. *Sciences.* 1. Académie pontificale des Sciences ; 2. Observatoire vatican ; 3. Radio-Télévision.
V. *Le Comité central pour l'Année Sainte.*

L'activité du St-Siège [1], en 1950, a été, en raison de l'Année Sainte, exceptionnellement importante.

Après quelques indications sur l'activité personnelle du Saint-Père, nous parlerons du travail réalisé par les divers ministères et bureaux composant la Curie romaine ; puis de l'œuvre accomplie par les Commissions charitables instituées par S. S. Pie XII ; ensuite des résultats obtenus dans le domaine culturel, artistique ou scientifique par les organismes patronnés par le Saint-Siège ; enfin de la tâche considérable assumée durant toute l'année jubilaire, par le Comité Central de l'Année Sainte.

I. — L'ACTIVITE DU SAINT-PERE

Il n'est pas question d'enfermer en quelques lignes le compte rendu de la prodigieuse et multiforme activité de S. S. Pie XII durant cette année exceptionnelle ; bornons-nous à quelques statistiques, suffisamment éloquentes.

1° *Audiences.* — Du 26 décembre 1949 au 23 décembre 1950, on a enregistré 712 audiences privées (dans ce nombre ne sont pas comprises les audiences quotidiennes des prélats et hauts personnages assurant l'administration ordinaire du Saint-Siège) ; 5.588 groupes d'audiences dites « spéciales » (chaque groupe se composant de deux à quinze personnes) ; 248 audiences de groupements ou de pèlerinages importants ; 116 grandes audiences générales dans les salles Royale et Ducale ; 95 audiences publiques dans la basilique vaticane.

Il faut ajouter les très fréquentes audiences particulières accordées aux Personnalités étrangères reçues avec un cérémonial spécial, en plus des audiences d'apparat des diplomates entrant en charge, la célébration des messes pour les pèlerins, les cérémonies de canonisation, les chapelles papales, etc...

2° *Discours.* — Les discours « spéciaux » au cours des audiences ont été au nombre de 78 ; il n'est pas possible de dénombrer les allocutions adressées à chaque groupement ; enfin à toutes les audiences générales, le pape a parlé en six ou sept langues, après l'appel des pèlerinages, commençant ou terminant même souvent son allocution par quelques mots en des langues particulièrement difficiles.

Aux discours d'audiences s'apparentent les homélies, ainsi que les panégyriques des nouveaux saints et bienheureux au lendemain de leur glorification. Des messages radiodiffusés ont rendu le pape présent à de grandes célébrations : aux Etats-Unis, en Belgique, en Angleterre, en Espagne, au Portugal, au Chili...

Les Congrès, tenus à Rome ont, eux aussi, bénéficié d'un enseignement particulier du Saint-Père. Les *arguments* traités par le pape dans ses différents discours de 1950 remplissent 21 colonnes (contenant chacune une trentaine de sujets indi-

[1] La dernière chronique, portant sur l'année 1949, a paru dans l'*Ami* du 14 décembre 1950. Rappelons que l'*Ami* publie périodiquement un sommaire détaillé des *Acta Apostolicæ Sedis.* Toutefois, certains organismes n'ont jamais à faire d'insertion dans cette publication officielle. D'autre part, notre compte rendu s'étend non seulement aux départements de la Curie romaine proprement dite, mais aussi aux divers organismes dépendant du Saint-Siège ou patronnés par lui. — Nos sources imprimées sont, outre les *Acta*, l'*Annuario pontificio* (qui paraît le 18 janvier de chaque année, cf. *Ami*, 6 mars 1952, p. 157-158), l'*Osservatore romano* (dont seules sont officielles les colonnes *Nostre informazioni* et *Santa Sede*, ainsi que quelques entrefilets très reconnaissables typographiquement) et le volume annuel *L'Attività della Santa Sede* (le compte rendu de l'année 1950 — paru pour la première fois en français, en plus de l'édition italienne — a été publié avec un retard considérable qui explique, en partie, la tardive parution de cette chronique).

qués) du compte rendu de l'Activité vaticane pour l'Année Sainte, ce qui fait approximativement 650 thèmes traités !...

3° *Documents solennels.* — L'acte le plus important du Magistère suprême a été la définition *ex cathedra* du dogme de l'Assomption de Marie, le 1er novembre. Immédiatement après vient l'importante Encyclique *Humani generis* sur l'authentique doctrine catholique, avec les trois autres encycliques appelant à la prière : *Anni sacri* (préparant à la supplication solennelle du dimanche de la Passion), *Summi mœroris* (sur les dangers de guerre) et *Mirabile illud* (encore à l'occasion de la situation internationale). Rappelons aussi les deux Exhortations, l'une à l'Action catholique italienne, l'autre (*Menti Nostræ*), au clergé du monde entier, sur la sainteté sacerdotale.

N'oublions pas, en outre, que les plus importantes décisions des dicastères romains ont toujours été soumises au pape, sinon prises sur sa demande expresse [2] ; que S. S. Pie XII est son propre secrétaire d'Etat et que l'attention que demande la situation internationale suffirait, à elle seule, à occuper suffisamment tout autre que lui.

II. — LES ORGANISMES DE GOUVERNEMENT

Nous passerons en revue les divers Dicastères, en les répartissant selon les catégories traditionnelles : Congrégations, Tribunaux et Offices. On ne s'étonnera pas, toutefois, de ne rien savoir d'autre, sur certains d'entre eux, que ce qu'ils ont publié aux *Acta*, : ainsi le *St-Office* précise qu'en dehors des communiqués officiels [3] « l'activité intense et des plus délicates exercée par [ce département] dans toutes les questions concernant la foi et les mœurs, n'est pas, en principe, portée à la connaissance du public » (*Activité* 1950, p. 305).

A. — LES CONGREGATIONS

I. — La S. Congrégation Consistoriale

1° *Préparation des Consistoires.* — Ce dicastère a préparé les actes de deux Consistoires *semi publics* et des deux Consistoires *secrets*, au cours desquels furent préconisées [4] les provisions de trois églises et eurent lieu l'annonce de la promotion d'un patriarche, la publication de 28 provisions d'archevêchés et de 122 évêchés, enfin la postulation et la concession du Sacré Pallium à quinze prélats.

2° *Dispositions concernant le régime des diocèses.* — Les provisions de sièges *résidentiels* se répartissent ainsi en 1950 : 8 métropoles, 1 archevêché (sans province), 39 évêchés, 2 prélatures *nullius.* En outre, parmi les sièges *titulaires* conférés on note un patriarcat (Alexandrie des Latins), 10 archevêchés (dont l'un, Césarée de Philippe, est habituellement considéré comme simple évêché sur l'*Annuario*), et 37 évêchés [5].

Il y eut 7 nominations de *coadjuteurs* avec succession future, 3 coadjuteurs accordés à la personne de prélats sans droit à leur succession, enfin un coadjuteur donné au siège (Arezzo). 32 *auxiliaires* ont été désignés, ainsi que 2 *administrateurs apostoliques* nommés *sede plena*, et 27 nommés *sede vacante.*

3° *Changements apportés dans l'état des diocèses.* — Sur l'érection de nouveaux diocèses, les délimitations, les changements de nom, on se reportera aux *Tables* de *l'Ami du Clergé*, 1950 : « Actes du St-Siège », aux mots « *diocèses* », « *prélatures* » [6].

4° *Visites ad Limina.* — Au cours de l'Année Sainte, le nombre des évêques venus en pèlerinage à Rome a dépassé tout ce qui avait été réalisé précédemment, mais seuls les évêques qui avaient l'obligation d'envoyer en 1950 leur rapport quinquennal sur l'état de leur diocèse sont venus entendre les observations de ce Dicastère en apportant leurs certificats de visite aux tombeaux des Apôtres [7]. Selon le can. 340, § 2, la visite était obligatoire pour les Ordinaires d'Afrique, d'Asie, d'Australasie et des îles adjacentes, qui ne dépendent pas de la S. C. *de Propaganda Fide.*

5° *Organisation de services d'assistance religieuse.* — L'assistance religieuse aux *militaires* a fait l'objet d'une activité particulière. Un ordinariat militaire a été créé en 1950 en Colombie (pour les forces militaires et pour la police), au Brésil (armées de tous les corps et services publics militarisés) et aux Philippines, la juridiction des ordinaires désignés est personnelle. L'Ordinaire militaire d'Espagne a été pourvu d'un siège archiépiscopal titulaire, celui de Sion (à la suite d'un accord entre le gouvernement espagnol et la Secrétairerie d'Etat [8].

[2] Le St-Office, la S. Consistoriale et, d'une façon générale les Dicastères dont le pape est lui-même Préfet, bénéficient très fréquemment d'interventions directes du St-Père. L'énumération des béatifications ou canonisations ne doit pas laisser oublier que chacune de ces décisions a nécessité plusieurs séances présidées par le pape luimême.

[3] En 1950, on a noté seulement quatre mises à l'*Index*, l'Instruction du 28 février sur le mouvement œcuménique (dont l'*Ami* a publié le texte intégral) et l'Avertissement relatif aux associations d'éducation matérialiste (29 juillet).

[4] La *préconisation* est la nomination même des évêques; actuellement, du fait de la rareté des consistoires, elle tend presque à devenir exceptionnelle (alors qu'autrefois la nomination hors consistoire était, au contraire, l'exception) ; en revanche la liste est longue des *publications* de nominations faites depuis le Consistoire secret précédent (ces publications sont même, en fait, purement théoriques actuellement : elles ne figurent que sur les Actes du Consistoire et dans les *Acta* qui les transcrivent).

[5] Le titre de *Primat* a été conféré une fois *ad personam* (au cardinal Caro Rodriguez, archevêque de Santiago du Chili, à l'occasion de son 60e anniversaire d'ordination sacerdotale). Le titre personnel d'*archevêque* a été également accordé à 5 évêques (dont le siège est resté *épiscopal*).

[6] Sur l'érection et la consécration de la nouvelle cathédrale du diocèse de Porto et Sainte-Rufine voir l'art. « *Diocèses suburbicaires* » dans *Catholicisme*, t. III, fasc. XI, col. 848-851.

[7] Chaque évêque tenu à la visite *ad limina* demande, lors de sa visite aux basiliques de St-Pierre et de St-Paul, une attestation qui est délivrée, à St-Pierre par Mgr l'Altariste, et à St-Paul par le monastère bénédictin chargé du service de la basilique.

[8] Cet accord, signé au Vatican le 5 août 1950, a été ratifié à Madrid le 13 novembre de la même année (*Osservatore romano*, 17 novembre 1950) : il concernait la juridiction du *Vicarius castrensis*, sa nomination, celle des aumôniers militaires et toute la question du service militaire et de la mobilisation des clercs (cf. *Osservatore romano*, 10 août 1950). On sait que les rapports entre le Saint-Siège et l'Espagne ne sont pas fixés par un Concordat mais par une série d'accords particuliers concernant des questions déterminées. Cf. Petroncelli, *Polemica in materia di provvista di diocesi*, dans *Il Diritto ecclesias-*

C'est également à ce Dicastère que revient l'organisation de l'assistance spirituelle des *réfugiés*, en collaboration avec la Secrétairerie d'Etat : par l'entremise des Représentations pontificales, les évêques d'Europe et d'Amérique ont été alertés pour qu'ils permettent à des prêtres réfugiés de venir vivre au milieu de leurs compatriotes installés dans ces pays : ainsi la Congrégation a fait instituer des Comités catholiques dans les différents pays accueillant des réfugiés, pour l'aide sociale et morale à leur apporter [9].

L'assistance religieuse des émigrés *italiens* constitue une section spéciale de la S. C. Consistoriale, laquelle envoie les Pères Scalabriniens dans les différentes contrées où s'expatrient les travailleurs d'Italie [10].

6° *Congrès internationaux.* — La S. Consistoriale a patronné les congrès internationaux de l'Apostolat de la Mer et de la Charité.

II. — La S. Congrégation pour l'Eglise orientale

1° *Provisions d'Eglises.* — On note 8 nominations ou transferts de titulaires de diocèses ou de vicariats apostoliques, 3 désignations d'administrateurs. Le nouveau diocèse syro-malabarais de Palai a été érigé après division du diocèse de Changanacherry, aux Indes.

2° *Causes matrimoniales.* — 11 causes *super rato* ont été examinées et résolues, 13 autres cas ont fait l'objet d'un examen canonique. De nombreux *dubia* ont été résolus. Plusieurs tribunaux interrituels régionaux de première instance ont été installés, en exécution du *Motu proprio* « *Sollicitudinem nostram* » du 6 janvier 1950 (en vigueur depuis le 6 janvier 1951) promulguant le Code oriental de procédure ecclésiastique (cf. canon 39 de ce Code).

3° *Assistance religieuse aux orientaux réfugiés.* — La Congrégation a continué son aide aux réfugiés de Palestine et d'Europe orientale : aux étudiants, et particulièrement aux Collèges orientaux de Rome et des Séminaires soumis à sa juridiction ; elle a pourvu aussi à la construction d'écoles et de lieux de culte [1].

4° *Activité liturgique.* — La Commission de liturgie a continué la révision et l'impression des livres liturgiques des différents rits orientaux [2].

5° *Rapports épiscopaux.* — La S. C. Orientale a examiné les relations sur l'état de leur circonscription, envoyées par les patriarches, évêques et autres Ordinaires.

III. — La S. Congrégation des Sacrements

L'étendue de sa compétence (qui porte sur toute la discipline sacramentaire, à l'exception de ce qui est réservé au St-Office et à la S. C. des Rites) fait que quatre bureaux se partagent sa tâche (en plus des services de caisse, des archives et des expéditions).

1° Le bureau des *Sacrements* (mariage exclu) a une activité très variée : plus de 10.000 cas lui ont été soumis en 1950.

a) Parmi eux il faut faire une place à part à tout ce qui concerne l'*Eucharistie*.

Au sujet de la *célébration de la messe*, notons l'octroi de la faculté de biner, et même de triner, sur semaine (là où la pénurie de prêtres l'exige) 300 indults de célébration de la messe *de Beata* ont été accordés à des prêtres *cæcutientes ;* 50 indults de célébration « assis », concédés à des prêtres infirmes.

Quant à l'*heure* de la célébration, l'autorisation de dire la messe au milieu de la nuit (et toujours *une heure après minuit*) n'a été accordée que très rarement et avec des conditions précises et l'exigence de sérieuses précautions ; les seules permissions générales furent celle qui concerne l'Italie au terme de la croisade de prières organisée à l'occasion de l'Année Sainte, et l'indult permettant la messe la nuit du dernier jour de l'année 1950.

L'observation de l'Instruction *Quamplurimum* du 1er octobre 1949 (*A.A.S.*, 1949, p. 493, sq.) a fait l'objet d'un contrôle particulier : il s'agissait des nouvelles normes de concession de l'oratoire privé aux laïcs, de la conservation, dans ces oratoires, du St-Sacrement, ainsi que de l'octroi d'indults d'autel portatif et de célébration sans servant. Les demandes ont été rejetées dans la plupart des cas.

En revanche, conformément au texte de l'Instruction, les demandes présentées par des prêtres désirant célébrer chez eux (*extra cubiculum*, bien entendu) pour raison de maladie ou de grande distance à parcourir pour aller à l'église, ont été examinées très libéralement et 650 indults ont été accordés.

Les autorisations concernant la *communion* ont été fort nombreuses ; les dispenses individuelles de jeûne eucharistique pour les fidèles [3] ont été d'environ 4.000 (pour ne rien dire des dispenses accor-

tico, 1942, p. 5, sq. ; Giannini, *La convenzione tra la S. Sede e la Spagna per la provvista delle diocesi*, *ibid.*, p 137, sq. — Pour les conventions stipulées entre les deux puissances, voir d'une façon générale, dans la même revue, 1941, p. 353, sq. et 1950, p. 790, sq. — Sur l'aumônerie militaire, rappelons que l'année suivante, le 25 avril 1951, la S. Consistoriale a publié une Instruction générale.

9 218 rescrits nouveaux ont été accordés à des prêtres émigrés autorisés à séjourner dans les pays de refuge (22 concernaient des prêtres tschécoslovaques, 50 des yougoslaves, 45 des lithuaniens, 52 des polonais, 14 des lettons, 35 des hongrois).

10 Parmi les missionnaires envoyés en 1950, on en compte 2 en France (à Auch et à Toulon), 2 en Belgique (où se trouve le siège central des Missionnaires de l'Europe septentrionale : Liège), 2 en Angleterre, 1 en Allemagne (Francfort-sur-le-Main), 1 en Norvège (Oslo). Plus de 50 prêtres italiens ont été autorisés par leurs évêques à partir, cette année, pour les pays d'émigration italienne.

Dans son appel adressé à tous les Ordinaires d'Italie pour la « Journée Nationale pour l'émigration italienne », le cardinal-secrétaire de la S. C. disait : « L'expérience nous apprend que lorsque les émigrants n'ont pas été accompagnés par leurs prêtres nationaux, ils ont trop souvent perdu la foi en devenant les victimes de l'indifférence religieuse ou du protestantisme » (*Activité*, 1950, p 317).

1 Elle a organisé, à Rome, une réunion de prêtres de rit byzantino-slave pour étudier les problèmes de l'assistance spirituelle des réfugiés de Russie et d'Europe.

2 Mentionnons aussi la célébration dans la basilique vaticane, d'une liturgie solennelle de rit byzantin, présidée par S. S. Pie XII : ce fut le couronnement des pèlerinages jubilaires des diverses communautés orientales.

3 Pour le jeûne eucharistique des prêtres, c'est le Saint-Office qui est compétent.

dées collectivement pour des diocèses, des régions ou des nations, en raison de circonstances particulières).

b) Après l'Eucharistie, c'est le sacrement de l'*Ordre* qui a occupé le plus la première section de ce Dicastère. Nombreuses dispenses d'*âge* accordées pour le presbytérat, à certaines conditions (graves nécessités des diocèses, maturité des ordinands, achèvement des études cléricales). Un examen particulièrement délicat a été fait d'une centaine de dossiers concernant des *irrégularités* « *ex defectu corporis* » provenant de blessures ou d'amputations consécutives à la dernière guerre [4].

Indults concernant les *jours* d'ordination (une centaine).

c) L'application du décret *Spiritus Sancti* du 14 septembre 1946 (*A. A. Sedis*, 1946, p. 249, sq.) sur l'administration de la *Confirmation* par les curés, a fait également l'objet d'un contrôle très sévère : plusieurs des clauses du décret intéressent, en effet, la validité du sacrement.

d) Le premier bureau est, enfin, chargé de s'occuper de deux espèces de *procès*, d'une part ceux qui concernent les cas de vol ou de *profanation des Saintes Espèces* [5] (en 1950, environ 50), et d'autre part ceux qui ont trait à la *validité de l'ordination* et des charges qui y sont jointes [6].

2° Le *deuxième* bureau est tout entier occupé par la procédure de *Dispense des mariages non-consommés* (Rescrit du 3 mai 1926) : il est facile de se représenter le travail de cette section lorsqu'on sait que ce Dicastère est compétent, de façon exclusive, pour tous les cas de non-consommation faisant postuler une dispense du Pape (sauf lorsque l'examen de la non-consommation a lieu au cours d'un procès judiciaire, dans certains cas) : 55 consulteurs et commissaires, choisis parmi les meilleurs canonistes de Rome, travaillent dans ce secteur ; il ont eu une centaine de réunions de discussion au cours de l'année (sans parler des réunions mensuelles des Cardinaux membres de la Congrégation).

3° Le *troisième* bureau étudie les demandes de *dispense d'empêchements* de mariage. L'octroi de facultés habituelles aux Ordinaires a réduit l'activité de cette section, mais elle eut quand même à résoudre 15.000 cas en 1950 [7].

4° Le dernier bureau est chargé (*ex Audientia Sanctissimi* du 28 oct. 1940) de la *Vigilance sur les Tribunaux ecclésiastiques* relativement aux *procès de nullité de mariage*. Là encore, il faut souligner l'importance du travail accompli par le sous-secrétariat constitué à cet effet [8].

Nos lecteurs ont eu connaissance de l'existence de la Circulaire *reservata* adressée le 15 août 1949 par cette Commission de vigilance à tous les Ordinaires et Officiaux (*Ami*, 1950, p. 630 et 754), pour leur communiquer le résultat de plusieurs années d'observations [9].

Enfin ce quatrième bureau doit aussi surveiller l'application de l'Instruction *Sacrosanctum* du 29 juin 1941 (*A. A. Sedis*, 1941, p. 297, sq.) sur l'enquête préparatoire à la célébration des mariages ; chaque année les Ordinaires doivent envoyer à la Congrégation une statistique complète et détaillée sur les modalités d'application de cette Instruction.

IV. — La S. Congrégation du Concile

1° *Discipline du clergé et du peuple.* — Rentrent sous cette rubrique : les directives données pour la réunion de conciles pléniers ou provinciaux et l'examen de leurs actes ; la restauration du service choral (d'une manière appropriée aux conditions de vie actuelles) dans certains chapitres ; l'exécution des fondations pieuses ; la réglementation, dans certaines régions, de la loi du jeûne et de l'abstinence ; l'union, *pleno jure, ad nutum Apostolicæ Sedis*, de paroisses à des instituts religieux (en raison de la rareté du clergé séculier dans certaines contrées), mais avec toutes les garanties nécessaires. Mentionnons aussi la publication du décret du 22 mars 1950 précisant les modalités d'application du canon 142 (interdiction du commerce aux clercs) et du décret du 29 juin sur la provision et l'institution canonique des offices et bénéfices ecclésiastiques. Ce Dicastère a exercé aussi son contrôle sur l'administration des biens d'Eglise, et a donné le autorisations nécessaires en cas d'aliénation.

2° *Bureau catéchistique.* — Institué par Pie XI (*Motu proprio* « *Orbem catholicum* » du 29 juin 1923), il a continué à promouvoir l'instruction religieuse dans le monde entier, grâce aux Offices catéchistiques diocésains (décret *Provido sane*, du 12 janvier 1935) ; sa principale activité de l'Année Sainte fut la réunion du *Congrès catéchistique international* (10-14 octobre).

3° *Studio.* — Comme les années précédentes, les cours pratiques institués par Benoît XV (décret du 11 novembre 1919) ont permis aux étudiants en droit canonique de se familiariser avec la solution des problèmes survenant dans l'administration des diocèses sur les points où ce Dicastère est compétent.

[4] « Les progrès accomplis par la chirurgie plastique et l'orthopédie mécanique ont permis d'admettre au sacerdoce des jeunes gens qui, tout en ayant subi des mutilations même graves, sont demeurés aptes au service de l'autel » (*Activité*, 1950, p. 323).

[5] Aux termes de l'Instruction, *Nullo unquam*, du 26 mai 1936 (*A. A. Sedis*, 1936, p. 198, sq.), les Ordinaires doivent, lorsqu'a été commis un vol sacrilège du St-Sacrement, ouvrir un procès adminitratif contre le prêtre responsable de la garde eucharistique et *transmettre le dossier à la Congrégation* qui seule est habilitée à statuer sur le cas.

[6] Dans tous les cas, les dossiers sont étudiés par une Commission spéciale de consulteurs (Rescrit du 2 décembre 1929) dont les noms figurent à l'*Annuario* (elle comprend une dizaine de Commissaires députés à la décision, et cinq religieux comme défenseurs du lien).

[7] Ajoutons à ces dispenses accordées, la solution apportée aux demandes de légitimation d'enfants, de *sanatio in radice*, de convalidation du mariage, ainsi que l'examen de certaines difficultés survenues dans l'accomplissement des conventions concordataires en matière matrimoniale.

[8] Il a reçu de plus de 1.000 tribunaux le relevé détaillé de leur activité au cours de l'année précédente, avec la désignation précise de toutes les causes matrimoniales introduites, pendantes, résolues ; il a examiné les spécimens des sentences et des observations du défenseur du lien.

[9] En exécution du *Motu Proprio* « *Qua cura* » du 8 décembre 1948 (*A. A. Sedis*, 1949, p. 41 sq.), « un soin tout particulier a été apporté à la surveillance comme à l'assistance des Tribunaux régionaux d'Italie » (*Activité*, 1950, p. 325).

V. — La S. Congrégation des Religieux

1° *Congrès international des états de perfection.* — Le 27 juin 1949, la S. C. avait confié à un Comité spécial de canonistes le soin d'établir le programme d'un Congrès mondial des religieux. Ce Congrès, réservé aux religions d'hommes, fut ouvert le 29 novembre. La clôture eut lieu le 8 décembre, par une allocution du Saint-Père ; d'importantes précisions y furent apportées relativement à l'adaptation des instituts religieux, laquelle réclamera, selon le mot du cardinal Piazza « une révision de structures et de méthodes, et, peut-être même, quelques réformes courageuses » [10].

2° *Constitution apostolique sur les Moniales.* — C'est le Pape lui-même qui a demandé à la Congrégation de mettre au point des normes résolvant les nombreux problèmes posés, en raison des circonstances, par la vie et le régime des Monastères de femmes. Quatorze commissaires se réunirent en plusieurs séances générales et particulières et présentèrent une trentaine de *vota* écrits d'où sortirent successivement trois projets, dont l'aboutissement est la Constitution *Sponsa Christi* (21 novembre 1950). Une Instruction complémentaire a été préparée pour son application (*Inter præclara,* 23 novembre).

3° *Approbation d'Instituts et de Constitutions.* — Nous avons compté 13 approbations d'Instituts (en particulier celles des Sœurs de Sainte-Marie, de Versailles, et des Sœurs des hôpitaux de la Congrégation de St-Joseph, de Poitiers) ; 8 adaptations des Constitutions au Code de droit canonique (entre autres celles des Sœurs Augustines, de Meaux) ; 5 modifications de constitutions ; 2 approbations d'introduction du régime provincial ; 7 décrets d'éloge avec première approbation des Constitutions (dont celles des Filles de la Providence, de Saint-Brieuc).

4° *Instituts séculiers.* — Répondons ici à de nombreuses questions de nos lecteurs en donnant quelques détails sur l'activité du Bureau spécial de la Congrégation s'occupant de ces Instituts.

L'année qui suivit la promulgation de la Constitution *Provida* (2 février 1947), 46 demandes d'approbation étaient parvenues à Rome ; la deuxième année, 37 ; en 1950, 33 nouvelles pétitions ont été enregistrées. C'est donc 116 demandes qui ont été présentées (dont 14 venant de France). Mais ces Associations impétrantes n'avaient pas toutes les caractéristiques des Instituts séculiers ; aussi plusieurs demandes ont été transmises soit à la S. C. du Concile, soit aux Ordinaires intéressés, en vue d'une érection éventuelle de ces Associations en Pieuses Unions.

Sur les 116 demandes, 90 concernaient des associations féminines ; parmi les 26 associations d'hommes, on notait 10 Instituts de clercs (à ce sujet, il faut signaler qu'une étude spéciale a été accomplie par le Dicastère relativement aux Instituts séculiers sacerdotaux), en même temps que la Commission chargée de préparer les normes générales des Instituts séculiers poursuivait ses travaux. Les Instituts existant effectivement à la fin de 1950 étaient au nombre de 32 [1], les autres Associations (soit 84) restent, en attendant l'approbation pontificale ou l'autorisation pour leur érection diocésaine, de simples « Associations de fidèles ». Sur ces 32 Instituts, on ne comptait qu'un seul (l'*Opus Dei* [2]) définitivement approuvé ; il y avait 27 Instituts de droit diocésain et 5 de droit pontifical [3].

5° *Bureau des statistiques.* — 179 rapports quinquennaux ont été envoyés en 1950 par les Ordres et Congrégations de droit pontifical et ont dû être examinés. Le nouveau questionnaire [4] auquel les religieux doivent dorénavant répondre tous les cinq ans (d'après le décret *Cum transactis,* 9 juillet 1947) a été distribué.

VI. — La S. Congrégation de la Propagation de la Foi.

Le rapport sommaire de l'activité de ce Dicastère ne remplit pas moins de 23 pages dans le volume consacré à l'*Activité du Saint-Siège en 1950* (p. 337-359), c'est dire que, là encore, nous ne signalerons que l'essentiel sous quelques chefs généraux [5].

1° *Territoires et hiérarchie.* — La *hiérarchie épiscopale* a été érigée en Afrique occidentale britannique (Nigeria, Côte de l'Or, Sierra Leone) et dans les Mandats britanniques (Cameroun, Togo) Deux provinces ont été érigées au Pakistan (où a été également instituée une Délégation apostolique)

Pour un bon nombre de *diocèses* on enregistre des changements de nom ; des modifications de limites (surtout au Pakistan et en Australie) ; des cessions au clergé séculier (4 diocèses au Japon) ; deux élévations de préfectures en diocèses (Chine)

Au sujet des *vicariats* et *préfectures* apostoliques voir les Tables de l'*Ami* 1950, aux mots « Vicariat » et « Préfecture ».

Nous avons compté *60 nominations* d'Ordinaires (archevêques et évêques résidentiels ou titulaires, coadjuteurs, auxiliaires, administrateurs, vicaires ou préfets apostoliques, qu'il s'agisse de première nomination de transfert, ou de désignation intérimaire).

Sous la rubrique « *Séminaires* », notons l'érection de 2 séminaires régionaux dans l'Union Sud-Africaine [6].

[10] Cf. A. Gutiérrez, c. m. f., *Congressus de Statibus perfectionis,* dans *Monitor ecclesiasticus,* 1951, p. 120-154.

[1] « Les fins spécifiques que se proposent les Instituts en question revêtent les formes les plus variées ; en effet, non seulement ils se fixent les fins spécifiques propres aux Instituts séculiers, c'est-à-dire l'apostolat de pénétration et d'avant-garde dans les milieux qui ne peuvent être que difficilement atteints, mais aussi les fins spécifiques « classiques », pour ainsi dire, des Congrégations religieuses, comme par exemple l'assistance sociale sous toutes ses formes, l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, le ministère de la parole, les missions, etc... et jusqu'à l'adoration du Saint-Sacrement et la réparation, etc... » (*Activité,* 1950, p. 335).

[2] Institut séculier espagnol (Madrid), ouvert aux clercs et aux laïcs et particulièrement agissant.

[3] L'*Opus Dei* ; les Missionnaires (femmes) de la Royauté de N.-S. J.-C. ; Notre-Dame du Travail ; la Compagnie de Saint-Paul ; les Filles de la Reine des Apôtres.

[4] *Elenchus quæstionum...,* 9 décembre 1948, paru bien après cette date.

[5] Tous ceux de nos lecteurs qui pourront se reporter à l'ouvrage indiqué, y verront d'intéressantes — mais hélas ! souvent bien douloureuses — données concernant tous les territoires de missions, données que l'on ne trouve guère ailleurs, même dans les revues catholiques spécialisées.

[6] (L'un pour les élèves indigènes, confié aux missionnaires de Mariannhill ; l'autre pour les européens, dirigé

2° *Congrégations missionnaires.* — Ont été accordées : une approbation définitive (Sœurs japonaises de la Visitation, à Fukuoka), une approbation *ad septennium* d'une congrégation déclarée de droit pontifical (Tertiaires carmélites de Trivandrum, Inde) ; 4 approbations de modifications apportées aux Constitutions (entre autres celles de N.-D. des Apôtres de Vénissieux) ; 3 autorisations d'érection canonique de Congrégations religieuses de droit diocésain (Ceylan, Inde, Tasmanie) ; 2 approbations de statuts missionnaires (Congrégations de la Sainte Croix ; Institut pour les Missions de N.-D. de la Consolation). Enfin une visite apostolique (chez les Petites Servantes du Sacré-Cœur, de Menton) a été déclarée terminée et la Supérieure générale a été nommée.

3° *Conventions pour l'évangélisation.* — 5 approbations ont été données par ce Dicastère à des accords passés au *Japon* entre des Ordinaires et des Missionnaires étrangers.

4° *Collège de la Propagande.* — La S. Congrégation a manifesté sa sollicitude particulière à l'endroit de l'Athénée Pontifical Urbain *de Propaganda Fide* et du Collège pontifical du même nom, où se forment les futures élites ecclésiastiques des pays de mission. Au cours de l'année académique 1949-1950, les deux Instituts supérieurs comptaient 186 étudiants [7].

Signalons d'un simple mot l'organisation de l'Exposition d'art sacré des pays de mission.

5° *Œuvres pontificales missionnaires.* — Des décrets ont procédé à la nomination de directeurs nationaux de la Propagation de la Foi, en France (Lyon et Paris), Hollande, Suisse, Malte, Bolivie, Etats-Unis [8]. On note aussi la désignation du président de l'Union missionnaire du clergé en France.

L'œuvre de la *Propagation de la Foi* a bénéficié d'une augmentation générale des offrandes en1950 [9] : plus de 7 millions de dollars, répartis la même année entre 754 organismes. L'œuvre de *St-Pierre Apôtre* a recueilli, durant l'exercice 1949-1950, près de 600 millions de lires (excédent de 81 millions sur l'exercice antérieur), qui ont servi à subventionner 89 séminaires, 4.291 grands séminaristes et 11.656 petits séminaristes ; d'autre part le Collège de St-Pierre Apôtre a accueilli 50 prêtres provenant de différents territoires de mission et contribue à la formation des professeurs de séminaires.

Le *Secrétariat international de l'Union missionnaire du Clergé* a organisé son III[e] Congrès international (4-8 septembre 1950) à Rome, avec la participation de presque toutes les directions nationales. En même temps avait lieu le *Congrès missionnaire international* (5-7 septembre), qui groupa les directeurs nationaux de la Propagation de la Foi autour du Conseil supérieur (lequel avait tenu son assemblée générale le 1[er] septembre).

L'*Agence internationale « Fides »* dispose dorénavant de trois services de presse. Le bulletin hebdomadaire d' « Informations » (publié en cinq langues) est distribué à mille agences de presse. Les fascicules de « Documentation » (ceux de 1947 à 1950 ont été réunis en un premier volume) sont destinés surtout aux rédacteurs de revues. Enfin le service de « Photographies » (hebdomadaire) est fait à 60 agences abonnées, sans compter les envois extraordinaires [10].

VII. — La S. Congrégation des Rites

1° *Causes saintes.* — Ce dicastère a fait aboutir 8 causes de Serviteurs de Dieu à la béatification [1].

8 Bienheureux ont eu les honneurs de la canonisation [2].

L'*Ami* a signalé les décrétales de ces canonisations en indiquant, chaque fois, le jour anniversaire de la mort des nouveaux saints (*dies natalis*) où on doit faire mémoire d'eux au martyrologe [3].

Outre ces procès définitifs, signalons la publication de 30 décrets d'approbation de vertus et de miracles et *de Tuto*, ainsi que la signature par le Pape de deux introductions de Causes [4] et deux reprises, en vue de la canonisation, de causes de Bienheureux. On compte, en plus, 187 autres décrets ayant trait au développement de différents procès (chacun ayant fait l'objet de plusieurs « congrégations »).

2° *Questions liturgiques.* — *a*) PATRONAGES. — 21 déclarations de Patrons ont été faites par le dicastère (concernant soit l'Eglise universelle, soit

par les Franciscains). Outre les recteurs de ces nouveaux séminaires, 5 autres ont été nommés ou agréés.

[7] La Congrégation a ouvert aux élèves des autres Athénées pontificaux et organismes culturels, les *archives* du Dicastère (remontant à 1622) et a facilité la reproduction photographique des documents pour des chercheurs de tous pays. Il faudrait citer ici les démarches faites auprès de l'U.N.E.S.C.O. et autres organisations internationales pour sauvegarder les intérêts des missions.

[8] Dans tous ces pays, sauf aux Etats-Unis, ces directeurs ont également à s'occuper de l'œuvre de Saint-Pierre Apôtre pour le clergé indigène.

[9] Naturellement les pays situés au-delà du « rideau de fer » n'ont rien pu donner. Plusieurs pays apportent des restrictions au transfert des devises ou en limitent l'exportation à leurs colonies, ce qui ne va pas sans créer bien des difficultés.

[10] Notons aussi que l'Agence a publié, en 1950, la seconde édition des « *Missions catholiques* », documentation historique et géographique (28 cartes) de premier ordre, dont la consultation est facilitée par d'utiles tables dressées par la section des statistiques.

[1] 22 janvier : Bx Vincent Pallotti, pr. conf., fondateur de la Société de l'Apostolat catholique ; 5 février : Bse Marie Soledad Torres Acosta, fondatrice de l'Institut des Servantes de Marie, assistantes des malades ; 19 février : Bse Vincente Marie Lopez Vicuna, fondatrice de l'Institut des Filles de Marie Immaculée pour les jeunes domestiques ; 5 mars : Bx Dominique Savio, élève de l'oratoire Salésien ; 19 mars : Bse Paule Elisabeth Cerioli, veuve Buzecchi Tassis, fondatrice de la Congrégation de la Sainte Famille ; 1[er] octobre : Bse Marie De Mattias, fondatrice des Adoratrices du Précieux-Sang ; 15 octobre : Bse Marguerite Bourgeoys, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame.

[2] 23 avril : Ste Emilie de Rodat, vierge, fondatrice de l'Institut des Religieuses de la Sainte Famille ; 7 mai : St Antoine-Marie Claret y Clara, évêque et confesseur, fondateur de la Congrégation des Missionnaires Fils du Cœur Immaculé de Marie ; 18 mai : Ste Bartholomée Capitanio et Vincente Gerosa, vierges, fondatrices de l'Institut des Sœurs de la Charité ; 28 mai : Ste Jeanne de France, reine et fondatrice de l'Annonciade ; 11 juin : St Vincent-Marie Strambi, évêque et confesseur, de la Congrégation des Passionistes ; 25 juin : Ste Marie Goretti, vierge et martyre ; 9 juillet : Ste Anne-Marie de Parédès, vierge.

[3] L'éloge officiel à insérer paraît toujours avec un fort retard. En attendant on se bornera à mentionner le lieu de la mort, le nom, la qualité et la fonction du saint ; on veillera à intercaler cette mention à la place requise par la qualité du saint.

[4] On sait que le Pape signe lui-même cette pièce en inscrivant le mot *Placet* suivi de son nom de baptême (*Placet Eugenio*, pour Pie XII).

des circonscriptions particulières) : voir les *Tables* de *l'Ami*.

b) Basiliques. — 19 églises ont été élevées au rang de basiliques mineures (les brefs n'en seront publiés aux *Acta* qu'avec beaucoup de retard) : deux sont en France et dans le même diocèse (*Saint-Claude :* la cathédrale, et l'église Notre-Dame de Dole).

c) Décrets. — Il faut mentionner de façon spéciale le décret promulguant la nouvelle messe de l'Assomption après la définition du dogme. En outre 352 décrets concernant des questions liturgiques soulevées par des diocèses ou des instituts religieux ont été signés.

VIII. — La S. Congrégation du Cérémonial

Au cours de l'Année Sainte, ce dicastère a eu d'innombrables cérémonies ou réceptions à organiser [5], et 5 audiences solennelles de présentation de *Lettres* de créance de représentants diplomatiques.

IX. — La S. Congrégation des Séminaires et Universités.

1° *Universités.* — Approbation définitive des statuts de la « Fédération des Universités catholiques » reconstituée (elle groupe, on le sait, tous les Athénées catholiques du monde).

Le Dicastère a rappelé avec insistance les normes précédemment édictées sur les conditions strictement exigées pour l'octroi à des ecclésiastiques ou à des religieux de l'autorisation de fréquenter les Universités d'Etat.

Plusieurs Instituts d'Etudes Supérieures ont été créés, avec approbation de la S. C., en Allemagne, en Espagne, au Brésil (une université catholique pontificale a été érigée à Porto Alegre ; c'est la troisième de ce pays, après celles de Rio de Janeiro et Sao Paulo ; elle est reconnue par l'Etat).

La publication de l'encyclique *Humani generis* a suscité une série de manifestations d'adhésion de la part des Athénées catholiques : l'*Osservatore romano* a publié, au fur et à mesure de leur réception, les adresses envoyées [6].

2° *Séminaires.* — Des *visites* apostoliques ont été faites dans plusieurs séminaires d'Italie et d'autres pays. Le travail ordinaire de la Congrégation a consisté dans l'examen des *rapports triennaux* des Ordinaires (surtout d'Italie et des Etats-Unis). La S. C. a favorisé la fondation d'un bon nombre de Petits Séminaires, et de Cours spéciaux (par ex. d'action sociale). L'office consacré à l'*Œuvre pontificale des Vocations sacerdotales* a été particulièrement actif.

Tous les Séminaires ont reçu une édition spéciale de l'Encyclique « *Humani generis* ».

X. — La S. Congrégation pour la Fabrique de St-Pierre.

1° *Dans la basilique.* — Il est facile d'imaginer le travail qu'a dû accomplir la Fabrique tout au cours de l'Année Sainte avec la succession des célébrations, des audiences générales et des innombrables visites individuelles ou collectives dans la Basilique vaticane [7]. Signalons spécialement trois célébrations qui ont nécessité une organisation spéciale : la grande procession de la Fête-Dieu ; la canonisation de Ste Maria Goretti et la définition de l'Assomption qui eurent lieu également sur la place (pour cette dernière cérémonie, l'illumination de la basilique combinait au système traditionnel des *fiaccole* l'éclairage électrique indirect); ce même soir a été inaugurée l'installation électrique d'illumination fixe de toutes les grandes voûtes et de la coupole [8].

La Commission pour les portes de bronze de la basilique a confié aux vainqueurs du deuxième concours la préparation du projet définitif.

2° *Dans les « grottes ».* — On a achevé l'installation des « grottes » nouvelles et l'aménagement de la petite entrée de la place Braschi. Le 5 juin, le pape a consacré le nouvel autel majeur ; le service religieux a pu commencer au début de juillet [9].

B. — LES TRIBUNAUX

Nous ne dirons rien de la *S. Pénitencerie* (encore que son activité ait été particulièrement intense, durant l'Année Sainte) : nos lecteurs connaissent son *Enchiridion Indulgentiarum.* Une nouvelle édition vient de sortir des presses vaticanes.

Au sujet du travail de la *S. Rote Romaine*, nos lecteurs se reporteront à notre chronique spéciale. Signalons seulement que pour la première fois, depuis un bon nombre d'années, un auditeur espagnol a été nommé en 1950, en la personne de Mgr Manuel Bonet Muixi ; ce qui a porté, cette année-là, le nombre des prélats auditeurs à 15.

Le Tribunal Suprême de la Signature Apostolique

Il n'est pas inutile de rappeler (car le Code n'indique que quelques-unes des attributions de cette Cour suprême) que la Signature est compétente pour les recours contre les Auditeurs de Rote, les recours contre les sentences rotales (affaires de déclaration de nullité, *restitutio in integrum*, nouvel examen), les recours pour conflit de compétence (can. 1603, § 1) ; les demandes adressées par les fidèles au Pape pour obtenir que leur cause soit traitée par la Rote (can. 1603, § 2) ; l'exécution civile des sentences de nullité de mariage dans les pays concordataires ; l'examen des suppliques et recours transmis à ce Tribunal par le Saint-Père ; l'accomplissement des fonctions qui lui reviennent (celles pratiquement d'une Cour de cassation) au regard des sentences rendues dans l'Etat de la Cité du Vatican.

[5] Lors de la définition de l'Assomption, par exemple, bon nombre de personnalités ou de missions spéciales étaient intervenues. D'autre part plusieurs hauts personnages sont venus gagner le Jubilé et ont été solennellement reçus par le pape : chaque fois la Congrégation a fait imprimer un protocole spécial.

[6] La première a été celle, datée du 24 octobre, de l'Université catholique de Lyon : *Osserv. Romano* du 18 novembre.

[7] On a compté 114 audiences générales, 27 cérémonies solennelles, chaque fois ce furent plusieurs dizaines de milliers de fidèles qui y participèrent. S'il y eut plus de 3 millions de pèlerins, on peut être sûr que la plupart sont entrés plusieurs fois à St-Pierre.

[8] Cette installation complète celle du baldaquin de la confession et de la chaire au fond de l'abside. Tous les soirs de canonisation et de béatification, la coupole et la façade de la basilique ont été illuminées par projecteurs.

[9] Le 14 novembre le Corps diplomatique a visité toute l'installation, en suite de quoi les grottes ont été ouvertes au public.

En 1950 ont été *introduites :* 23 causes judiciaires, 207 demandes d'exécution civile pour des sentences de déclarations de nullité de mariage ; 25 demandes de commissions pontificales ; 5 recours extraordinaires (soit, donc, un total de 260 demandes). Pendant le même temps ont été *résolues* 261 affaires (introduites l'année précédente ou en 1950) : 24 causes judiciaires (dont 12 présentées en 1949) ; 200 jugements de contrôle pour les effets civils des sentences matrimoniales ; 5 jugements sur recours extraordinaires.

C. — LES OFFICES

I. — La Chancellerie Apostolique

La plus importante Bulle préparée et expédiée par cet Office fut celle de la *définition dogmatique de l'Assomption* [10].

Mentionnons les Bulles des légats désignés pour l'ouverture des Portes Saintes, et celle de l'extension du *Jubilé* à toute l'Eglise, ainsi que les décrétales des canonisations de Jeanne de Lestonnac et de Marie-Josèphe Rossello (celles des autres nouveaux saints, en raison des enluminures et de la calligraphie requises, n'ont pas été faites en 1950). On sait que les décrétales, comme la bulle dogmatique sur l'Assomption, portent la signature des cardinaux de la Curie faisant suite à celle du Pape (*Ego Pius, catholicæ Ecclesiæ Episcopus*).

Parmi les Bulles ordinaires [1] viennent en premier lieu celles qui sont exécutées pour les provisions d'Eglises ; au total ont été ainsi exécutés les décrets émanant des dicastères suivants : Saint-Office : 1 ; S. C. Consistoriale : 101 ; S. C. de la Propagande : 62 ; S. C. Orientale : 8.

II. — La Daterie Apostolique

Après avoir résolu de nombreux *Dubia* posés par des Curies diocésaines au sujet des réserves apostoliques, ce dicastère a procédé à des collations de bénéfices réservés au St-Siège, dans 25 pays du monde [2].

III. — La Chancellerie des Brefs Apostoliques

Cette section de Secrétairerie d'Etat a la charge de confectionner et d'expédier les Brefs, comme la Chancellerie a celle de préparer et d'expédier les Bulles, sur décrets provenant des Congrégations [3].

En 1950, ont été ainsi confectionnés 8 Brefs de béatification et 21 Brefs de basiliques mineures, 11 Brefs de patronage : tous documents exécutés sur ordre de la S. C. des Rites.

C'est également par Brefs qu'on été faites les érections de Représentations du Saint-Siège (Internonciature d'Indonésie, Délégation apostolique du Pakistan) et les nominations ou transferts de titulaires de postes diplomatiques (8 en 1950). De même les désignations de cardinaux chefs de Dicastères, des secrétaires ou assesseurs des Congrégations, des prélats appartenant à un Collège, du Pro-Maître de Chambre (Mgr Callori di Vignale). Par Brefs encore ont été faites des désignations de cardinaux Protecteurs d'Ordres ou d'Instituts religieux ; des nominations d'évêques assistants au trône pontifical ; des autorisations de couronnement, au nom du Saint-Père, d'images ou de statues ; des concessions de privilèges ou de distinctions à des chanoines ou à des curés *pro tempore*, etc. Enfin, bon nombre de Brefs avaient trait à des attributions ou confirmations de *titres nobiliaires pontificaux*, ou à des nominations dans les grades de Grand Croix ou de Commandeur avec plaque des différents *Ordres équestres* décernés par le Saint-Siège [4].

IV. — La Secrétairerie des Brefs aux Princes

1° Cet office a assuré la rédaction des quatre *Encycliques* de l'année ; de l'exhortation *Menti Nostræ*, de la Bulle *Munificentissimus Deus* sur l'Assomption, et de la Constitution apostolique *Per Annum Sacrum* sur le Jubilé de 1951 ; des *Allocutions consistoriales*, des *Homélies* latines prononcées par le Pape lors des canonisations.

2° Dix lettres ont été envoyées à des personnalités ecclésiastiques pour associer le Saint-Père à certaines commémoraisons.

3° 30 Brefs *ad Principes* ont été adressés à des Chefs d'Etat.

V. — La Secrétairerie des Lettres latines

Parmi les *Epistulæ* les plus importantes envoyées par cet Office, notons 9 lettres à des cardinaux nommés légats pontificaux ou célébrant des anniversaires personnels ; 3 à des Nonces pour leur jubilé épiscopal ; 5 à des personnalités ecclésiastiques diverses à l'occasion d'anniversaires des institutions auxquelles elles président [5].

D. — DIOCESE DE ROME ET CITE VATICANE

I. — L'Œuvre pontificale pour la préservation de la foi à Rome

Sans rendre compte de l'activité du Vicariat, il nous faut dire un mot de l'œuvre pontificale pour la préservation de la Foi et la construction de nou-

[10] Elle est écrite en gothique et en ronde et finement ornée de miniatures de style byzantin classique, de dessins et d'arabesques multicolores, de blasons et de monogrammes qui en font une véritable œuvre d'art.

[1] En l'absence d'un Chancelier, c'est toujours le cardinal Doyen qui a signé les Bulles ; quant aux serments des nouveaux évêques présents *in Curia*, ils ont été reçu par le Régent (Mgr Tondini a succédé au défunt Mgr Bianchi-Cagliesi), sur délégation papale.

[2] Dignités majeures ou mineures, canonicats simples et d'office, paroisses, bénéfices mineurs et coadjutoreries avec droit de future succession.

[3] C'est donc un organisme purement *exécutif* actuellement ; autrefois la décision même appartenait à la Secrétairerie des Brefs, présidée par un cardinal qui, comme le Secrétaire d'Etat et le Dataire, était cardinal Palatin et présentait au pape les minutes des Brefs sur lesquelles celui-ci apposait son *placet* suivi de l'initiale de son nom de baptême.

[4] Les grades inférieurs sont conférés par *Billet* de la Secrétairerie d'Etat. Au sujet des distinctions pontificales précisons, pour répondre à plusieurs consultants, le nombre de distinctions accordées à des laïcs par le Vatican en 1950. Ont été créés : 8 *camériers* secrets et 9 camériers d'honneur *surnuméraires* de cape et d'épée ; — dans l'*Ordre de Pie X :* 5 Grand Croix (tous diplomates), 8 commandeurs avec plaque, 2 commandeurs ; — dans l'*Ordre de S. Grégoire le Grand :* 7 Grand Croix, 26 commandeurs avec plaque, 143 commandeurs (dont 2 dans la classe militaire), 256 chevaliers (dont 7 dans la classe militaire) ; — dans l'*Ordre de Saint-Sylvestre :* 5 Grand Croix, 6 commandeurs avec plaque, 189 commandeurs et 189 chevaliers.

[5] Ont été également expédiées 15 *Lettres pontificales* aux cardinaux résidant hors la Curie romaine à l'occasion de la fête de Noël ; 50 à des membres de l'épiscopat.

velles églises à Rome [6]. L'année 1950 a vu la mise en service de 3 églises paroissiales nouvelles (St-Vincent de Paul, St-Octave et Compagnons, N.-D de l'Assomption), la construction de 3 autres églises paroissiales, la mise en service d'une église succursale et d'une grande salle servant d'église paroissiale. En outre on note une restauration d'église, 6 constitutions de paroisses, l'acquisition de 5 terrains pour y bâtir une église et les constructions annexes.

L'œuvre a assuré, également, la célébration de la messe dominicale dans plus de 90 lieux autres que des églises, et a envoyé environ 150 prêtres (en particulier des prêtres étudiants) dans différentes zones (de la périphérie, spécialement) où le clergé est peu nombreux ; elle a organisé, au moment des Pâques, 82 missions [7].

II. — Gouvernatorat de la Cité du Vatican

1° *Basiliques patriarcales.* — Nous ne reviendrons pas sur les travaux effectués à *Saint-Pierre ;* signalons seulement que l'administration du Gouverneur a dû s'occuper de fournir l'électricité à cinq cabines de distribution situées sur une corniche de la Basilique à 45 mètres du sol [8]. A *Saint-Paul,* il a fallu refaire les toitures, restaurer les revêtements de marbre dans les bas-côtés extérieurs, installer des confessionnaux ; à *St Jean de Latran,* le nom de Pie XII (en souvenir de sa prise de possession) se lit maintenant sur une inscription commémorative, ainsi que sur le nouveau pavement de l'entrée latérale et sur la balustrade de bronze entourant de trois côtés l'autel papal ; à *Ste Marie Majeure,* d'importants travaux ont été accomplis : restauration de l'escalier de l'abside, du pavement, surtout mise en place de la magnifique porte de bronze de Pogliaghi (commandée par Pie XI, elle représente, dans ses panneaux, les principaux événements de la vie de Marie), sans parler des travaux d'illumination et d'équipement sonore.

2° *Palais apostoliques.* — Notons l'installation de *deux bureaux de poste supplémentaires* sur la place Saint-Pierre. Près de la Tour des Vents, dans les jardins (là où Alexandre VII donna une hospitalité provisoire à Christine de Suède) un vaste local a été aménagé en *dépôt d'Archives,* après réfection totale de la toiture. La *villa de Léon XIII,* également dans le jardin, a été agrandie en vue de l'installation d'une nouvelle station de radio (cf. *infra*). Trois *nouvelles cabines électriques* de transformation ont été installées, en exécution d'un plan d'ensemble du réseau de distribution [9]. Plusieurs aménagements (à l'entrée de la bibliothèque, à l'Institut pour les Œuvres de religion) ont été exécutés. Notons aussi plusieurs transformations d'édifices en raison de l'Année Sainte (le palais du Largo Cavalleggeri, ancien siège de l'Action catholique ; celui de la Porta Angelica) qui ont été convertis en logements.

3° *Législation.* — Il y a eu, en 1950, une dizaine d'ordonnances concernant les *timbres* et les *monnaies* [10].

4° *A Castelgandolfo et Albano.* — L'accès au palais papal a été aménagé spécialement (c'est une route panoramique traversant tout le parc Torlonia et arrivant à Castel par une pente douce). Outre les travaux effectués au palais même, il faut noter la réorganisation de la ferme. En dehors de la Villa pontificale, plusieurs couvents et maisons d'Albano ont été reconstruits, réparés, embellis. Enfin, un terrain de sport, « unique au monde par la beauté du lieu et la grandeur du panorama dont il offre le spectacle », a été installé sur ordre du pape pour la population de Castelgandolfo et d'Albano.

III. — LES ORGANISMES DE CHARITE

I. — La Commission des secours

Avant de parler de l'activité particulière de cet organisme, destiné plus spécialement à venir en aide aux misères nées du dernier conflit mondial, précisons que la charité du Saint-Père s'exerce en premier lieu par les services ordinaires du Saint-Siège [1].

1. — En 1950, trente-quatre pays ont reçu des secours de la Commission pontificale, principalement lors de la fête de Noël ou lors de catastrophes publiques.

Il faudrait ajouter la mention des innombrables subsides accordés, directement, soit par les représentants pontificaux, soit par la Commission pontificale d'assistance (cf. *infra*) à des requêtes individuelles (pour un total de plusieurs millions de lire en faveur de la seule Italie, par exemple) : secours en argent ou en nature ; il faudrait aussi signaler les nombreuses interventions d'ordre moral auprès des autorités constituées, dont ont bénéficié plusieurs personnes ou groupements se trouvant dans des situations pitoyables que la charité du Saint-Père a pu ainsi faire améliorer.

2. — La fin des hostilités n'a pas arrêté les souffrances nées du conflit : le *Vatican Migration Bureau* de Rome et de Genève [2] s'emploie à venir en aide aux réfugiés, sans parler des subsides par-

[6] Instituée par Pie XI le 5 août 1930. De décembre 1930 à la fin de 1949, elle a édifié plus de 50 églises et chapelles, a constitué 47 paroisses et 4 dessertes, a ouvert 80 chapelles, a fait imprimer par la typographie vaticane le bulletin « *Fides* », etc...

[7] Sur l'organisation de l'évangélisation de la Ville éternelle, cf. le discours de Pie XII aux prédicateurs de carême en 1952 et l'appel du cardinal-vicaire. (*La Croix,* 18 mars 1952).

[8] Michel-Ange se servait de la *lumaca* (escalier en hélice) de Sainte-Marthe pour amener, à dos de mulets, les masses de travertin nécessaires pour la coupole ; pour ces transformateurs de plusieurs tonnes, il a fallu toute l'habileté des techniciens pour la mise en place de ces installations le toit de la basilique.

[9] Une grande chaîne va ainsi relier de façon permanente, onze cabines de distribution ; une autre chaîne, partant d'un sous-poste secondaire, passe par les cinq cabines de distribution situées à l'étage de la corniche de St-Pierre, dont nous avons parlé plus haut.

[10] L'Ordonnance du 21 avril 1950 est relative à la frappe de cinq modèles de pièces, l'une de 100 lire en or, les autres de 10, 5, 2 et 1 lire.

[1] Par exemple par la S. C. Orientale pour les secours accordés au clergé d'Orient ; par la S. C. de la Propagande pour les missions ; par la S. C. des Séminaires pour les aspirants au sacerdoce ; par la Secrétairerie d'Etat, et la S. C. du Concile pour le clergé pauvre, spécialement d'Italie ; par la S. C. des Religieux pour ce qui concerne les communautés religieuses, spécialement les monastères de moniales cloîtrées ; par les Nonciatures et Délégations apostoliques, pour les pays intéressés ; par l'Aumônerie Apostolique pour la ville et le diocèse de Rome.

[2] Ce dernier office est dirigé par le représentant du Saint-Siège à l'I.R.O., organisme international d'aide aux réfugiés.

ticuliers accordés à des ressortissants allemands, autrichiens, belges, italiens, libanais, turcs, et aux palestiniens obligés de fuir leur pays (les prêtres et aumôniers des centres de l'I. R. O., en Italie, ont reçu des dons spéciaux).

3. — En *Italie*, le Pape a multiplié les secours en faveur de l'enfance [3] ; il faudrait citer, entre autres réalisations, les plus importantes de celles qui ont eu pour bénéficiaires les enfants abandonnés des faubourgs de Rome (p. ex. le Village d'Enfants « Don Bosco » du Forte Prenestino, accueillant un millier de garçons dans des écoles d'apprentissage) ou l'Œuvre « Scugnizzi » de Naples (centre de rééducation pour petits vagabonds), le refuge pour mineurs installé au Janicule, à Rome, par la Compagnie de Saint-Paul, etc...

Plus de 400 associations d'ouvriers chrétiens d'Italie (A.C.L.I.) ont reçu des subventions pontificales. Le clergé a bénéficié aussi (surtout les prêtres âgés et infirmes) de la sollicitude du pape [4]

Nous ne pouvons pas donner une vue exhaustive de l'activité pontificale en ce domaine : les organismes dont nous avons parlé dans une précédente chronique (cuisines économiques, dirigées par le « Circolo San Pietro » ; « Village Saint-François » (qui a bénéficié cette année de cent millions de lire) ; œuvres de bibliothèques des prisons et des sanatoria d'Italie ; presse catholique ; laboratoires ; dispensaires ; écoles libres, etc...) ont continué à recevoir d'abondants secours.

4. — Signalons de façon spéciale, d'une part les importantes attributions envoyées par le pape aux victimes de *calamités diverses* survenues en 1950 · tremblements de terre (Inde, Iran, Pérou, Colombie, Italie) ; incendies (Canada, Sardaigne) ; typhon (archidiocèse du Nom de Jésus, aux Philippines) · inondations (Canada, Iran, Turquie); mauvais temps (Italie) ; explosions dans les mines (Belgique, Allemagne) ; d'autre part les nombreuses contributions financières apportées à la construction ou réparation d'*églises du monde entier* [5].

II. — Le Bureau de l'Emigration

1° *Emigration italienne.* — Le bureau a travaillé en coopération avec les différentes organisations officielles ou privées et s'est occupé aussi de nombreuses requêtes isolées. Parmi les Comités catholiques nationaux pour l'émigration dont l'activité a été la plus intense, notons ceux d'Argentine, Australie, Brésil, Vénézuéla. En Italie même, a été reconstituée la *Giunta cattolica per l'Emigrazione* qui a fourni une activité considérable. Le travail des 18 secrétariats régionaux créés par les A.C.L.I. (en Belgique, France et Suisse) a été également intense [6].

2° *Emigration des réfugiés.* — Bornons-nous à quelques notations significatives : les « War Relief Services » de la *National Catholic Welfare Conference* (N.C.W.C) a fait obtenir (à la date du 31 octobre 1950) à 65.667 réfugiés le visa pour les Etats-Unis (sur un total de 220.820 admis dans ce pays par l'intermédiaire de l'I.R.O.) : lorsqu'on sait le nombre de démarches qui précèdent la délivrance de ce visa (en particulier l'obtention d'une garantie fournie par des particuliers relativement à l'hébergement, l'entretien, la fourniture de travail, les cautions, etc.), on imagine le travail qui a été réalisé pour obtenir un tel résultat.

Le « Vatican Migration Bureau » a participé aux conférences internationales touchant l'émigration (à Genève en janvier et en mai 1950) et aux onze sessions du Conseil économique et social des Nations Unies, qui ont abouti à un projet de convention relative au statut des réfugiés et apatrides et au statut du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

En Belgique, plus de 200 vieillards et plusieurs dizaines d'enfants déficients ont été recueillis ; aux Etats-Unis, outre l'accueil déjà signalé, notons l'hébergement par les Petites Sœurs des Pauvres de 200 réfugiés dans la plus extrême nécessité, et l'admission, après interventions d'organismes américains, de 1500 personnes en situation désespérée · en France, plus d'un millier de vieillards ont été placés chez les Petites Sœurs des Pauvres avec la coopération du « Secours catholique » ; en Angleterre, la même congrégation féminine a hébergé des vieillards réfugiés, etc... Mais beaucoup de personnes malades ou âgées, bien qu'admissibles aux termes des règlements de l'I.R.O. ne peuvent. en fait, émigrer ; le cas de 7.000 catholiques dans cette situation a été examiné [7].

Etant donné la complexité des problèmes posés en ces matières, le pape a voulu personnellement la constitution d'une « Commission internationale catholique pour l'émigration ».

III. — La Commission Pontificale d'Assistance

Cette Commission, fondée en 1944, assiste en Italie toutes les catégories de gens particulièrement dans le besoin. Bornons-nous à une énumération, sèche mais éloquente, de chiffres. L'assistance a été accordée :

1° *A la jeunesse.* — Les colonies de vacances du pape ont, cette année, accueilli 741.000 enfants ou jeunes gens à la mer ou à la montagne ; d'autres patronages, centres d'étudiants ou de travailleurs ont hébergé 310.000 enfants et adolescents. Dans toutes les grandes villes, ont été créés des Centres d'assistance sanitaire et sociale pour la jeunesse des faubourgs (à Rome, 9.550 enfants ont été ainsi assistés). Certains Instituts abritent en permanence 11.574 enfants (leur personnel a suivi des cours spécialisés dans 132 centres) ; il est composé de 92.110 personnes, religieux et civils.

[3] Plus de 500 Instituts en ont bénéficié et le montant des allocations s'évalue en plusieurs dizaines de millions de lire.

[4] En 1950, 400.000 mètres de tissu ont été achetés pour confectionner du linge pour les prêtres nécessiteux · le pape a également fait un cadeau particulier à tous les clercs italiens promus aux ordres majeurs durant l'Année Sainte, leur laissant le choix entre un bréviaire (nouvelle édition avec le psautier révisé) et des livres de formation d'une valeur équivalente.

[5] 700 subsides ont été accordés à la seule Italie ; parmi les autres pays bénéficiaires, notons la Bavière, l'Autriche, le Salvador, la France : églises de Beyssac, Troche et Bonsmoulins.

[6] En 1950, au moins 766 interventions de caractère syndical ont été faites et 39.526 dossiers d'assistance ont été constitués ; sans parler de la création de cours du soir, sociétés sportives, publications hebdomadaires telles que *La Voce d'Italia*, pour ne citer que l'organe diffusé en France.

[7] Un autre problème examiné a été celui de l'émigration et du placement des étudiants et des intellectuels : la coopération entre *Pax Romana* et les *War Relief Services* a été féconde.

2° *Aux chômeurs.* — Pour ne rien dire des dons de vêtements, médicaments, etc., signalons seulement l'œuvre des *Réfectoires du Pape* qui a distribué 8.969.250 rations ; celle des *Cantines* établies près de 1943 chantiers de reboisement, où 127.755 ouvriers ont trouvé une assistance morale et alimentaire (plus de dix millions de soupes ont été distribuées), les cours d'entraînement professionnel (au nombre de 387) organisés dans plusieurs provinces ; 210 cours populaires fréquentés (surtout dans l'Italie du centre et du sud) par 2.700 adultes analphabètes, etc...

3° *Aux indigents.* — Le Pape a fait distribuer aux pauvres des secours en argent pour plus de 36 millions de lire, et en nature (riz, farine, sucre, etc.) à environ 6.000 familles [8].

4° *Aux journaliers agricoles, bergers et bûcherons.* — Dans 29 localités des Pouilles, de la Lucanie et de la Polésine, l'assistance religieuse a été assurée pour les ouvriers agricoles. Les Centres d'assistance sociale ont constitué, en 1950, 3.615 dossiers sanitaires, administratifs, hospitaliers, 114 cours agricoles ont été institués (plus de 4.000 bénéficiaires) ; 25 chantiers de reboisement ont été ouverts (2.225 ouvriers) ; 1.571 quintaux de vivres, des chaussures, des vêtements ont été distribués ; 18 cliniques et 29 écoles populaires ont été ouvertes ; un Centre hospitalier d'orthopédie a été inauguré à Bari ; un journal (*Le journalier agricole*) a été édité spécialement.

Dans les Abruzzes et en Sardaigne, outre l'aumônerie des bergers, quatre bureaux d'Assistance sociale ont été organisés, ainsi que deux bureaux régionaux chargés de l'organisation de cours élémentaires, l'édition d'une publication mensuelle (*Le Berger*) et d'ouvrages adaptés ; la distribution de nombreux secours.

5° *Aux détenus.* — La Commission Pontificale d'assistance s'est occupée tout spécialement des détenus (distributions alimentaires ; défense et consultations juridiques pour les détenus pauvres ; demandes de révision de procès, de transferts dans des prisons plus proches des parents) ; sans parler de l'assistance proprement spirituelle, régularisations de situations, reconnaissances d'enfants, etc. Signalons seulement que dans 14 pénitenciers la C.P.A. a installé, grâce à la générosité du Saint-Père, des postes de radio et des projecteurs de cinéma. Du 2 au 7 octobre, d'autre part, a eu lieu à Rome le *Ier Congrès international des Aumôniers* (300 aumôniers, représentant 14 nations s'y sont rencontrés avec des magistrats et des spécialistes du droit pénal). Partout la C.P.A. a veillé au relèvement social des prisonniers libérés et à leur réadaptation à la vie normale.

6° *Aux réfugiés et émigrants.* — En accord avec le Comité central de l'Année Sainte, la C.P.A. a organisé 17 pèlerinages jubilaires pour réfugiés étrangers de 16 nationalités (1500 participants). A Rome, une cantine spéciale a distribué aux réfugiés 760 quintaux de vivres, 6.515 pièces d'habillement, plus de 565 colis de vêtements, médicaments, etc., des subsides en argent pour près de 14 millions de lire, 4.000 livres de prières en slovène, tchèque, magyar et polonais, ainsi que 21.000 feuilles d'information en sept langues [9].

7° *Aux malades.* — Il n'est pas possible de donner un tableau de toute l'assistance sanitaire exercée par la C.P.A. Un simple détail : pour les seules provinces de Rome, Frosinone, Latina et Viterbe, 1.200.000 lire de médicaments ont été achetés et distribués chaque mois.

8° *Aux éprouvés de toutes sortes.* — Le volume « *L'Activité du Saint-Siège en 1950* » rend compte d'un bon nombre de distributions occasionnelles dues à la C.P.A. durant chaque saison [10].

IV. — LES ORGANISMES CULTURELS, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES

A. — CULTURE

I. — La Bibliothèque vaticane

C'est en 1450 que Nicolas V a créé la Bibliothèque vaticane *proprement dite :* pour célébrer cet anniversaire mémorable, une *exposition de manuscrits à miniatures de la Renaissance* a été organisée dans la salle Sixtine (classés par groupes, environ 160 manuscrits, décrits dans un catalogue édité en cinq langues « *Miniatures de la Renaissance* ») [1].

Du 16 septembre 1949 au 15 juillet 1950, 1245 lecteurs (de presque tous les pays) ont été inscrits (sans parler des savants venus faire des recherches brèves au cours d'un séjour à Rome). Signalons que l'édition française du volume des « *Règles pour le catalogue des Imprimés* » adoptées à la Vaticane, est sorti cette année.

L'Ecole de *Bibliothéconomie* a compté 80 élèves (appartenant à 14 pays).

II. — Les Archives secrètes vaticanes

En plus des livraisons normales effectuées chaque année, l'*Archivio vaticano* a enregistré d'importantes entrées extraordinaires [2].

D'octobre 1949 à octobre 1950, 268 savants (dont 109 italiens et 159 étrangers de 34 pays) ont été admis personnellement. Sur 30.000 documents exa-

[8] Bon nombre de ces distributions ont été faites grâce aux dons des catholiques des Etats-Unis (près de 4 millions de dollars) et d'Irlande (viande en conserve, pour près de 6.000 dollars).

[9] Les 30.000 réfugiés hébergés dans les camps de l'Assistance publique italienne ont également bénéficié des soins spirituels de la C.P.A. ; de même les émigrants assistés par le Ministère italien du Travail.

[10] Dans chaque cas le pape a fait également parvenir le témoignage de sa sollicitude paternelle ainsi que des paroles de réconfort : « aucune requête adressée au Saint-Père n'est demeurée sans réponse » (p. 418-419). Sans compter le nombre des circulaires, le nombre des lettres s'est élevé à 119.703.

[1] 1950 voyait également le cinquantenaire de la précieuse collection *Studi e Testi*, comptant déjà plus de 150 ouvrages : un album commémoratif a été édité à cette occasion (en plus des 8 volumes nouveaux parus dans cette série).

[2] A titre de simples exemples, notons : les 1241 volumes ou liasses des archives du chapitre de la basilique de St-Laurent in Damaso, allant de 1436 à 1880 ; de la maison généralice des Hiéronymiens ; 58 volumes de parchemins de la basilique de Saint-Marc (depuis 1427) ; les archives des familles Della Valle, Boncompagni-Ludovisi (pour cette dernière seule : 1.221 volumes, depuis le XIVe siècle). Bon nombre de familles romaines « papales », on le sait, ont transféré leurs archives à l'*Archivio vatican*, p. ex. les Borghese, Rospigliosi, Ruspoli, Patrizi-Montoro, Aldobrandini, etc.

minés scientifiquement, plus de 8.000 ont été photographiés, la plupart en microfilms [3].

L'*Ecole vaticane de paléographie et de diplomatique* a compté, en 1949-1950, 46 étudiants (dont 22 étrangers appartenant à 13 pays) ; le cours spécial d'*Archivistique* annexé à l'Ecole, a eu 44 élèves. En juin 1950, 7 candidats ont obtenu, après leurs deux ans d'études et le rigoureux examen présidé par le cardinal Mercati, le diplôme de paléographe-archiviste, reconnu par l'Etat italien [4].

III. — La Commission pontificale de la « Vulgate »

C'est Pie X qui créa, en 1907, la « Commission pour la révision et la correction de la Vulgate » [5]. Benoît XV la réorganisa en 1914 en la déclarant « pontificale ». Pie XI (15 juin 1933), lui substitua l'Abbaye pontificale de Saint Jérôme *in Urbe*, fondée à cet effet (sous l'immédiate dépendance du Saint-Siège) et dotée d'une précieuse collection de photographies de manuscrits bibliques [6].

Le résultat des travaux est une édition critique de la Vulgate éditée par Clément VIII en 1592, dont le VIII^{e} volume (Esdras, Tobie, Judith) a été publié en 1950. Une collection parallèle (*Collectanea biblica latina*) accueille des éditions de textes et des travaux se rapportant aux traductions latines de la Bible.

IV. — La Commission pontificale d'Archéologie sacrée

Cette vénérable Commission (qui célèbre en 1952 le centenaire de sa fondation par Pie IX) a continué en 1950 ses fouilles et ses restaurations (surtout dans les cimetières souterrains aménagés en abris contre les bombardements aériens durant la guerre) et elle a dû prendre les mesures nécessaires pour permettre l'accès des pèlerins aux différentes catacombes, sous la direction d'un personnel spécialisé [7]

V. — L'Académie pontificale d'Archéologie romaine

En 1950 ont été reçus : un membre honoraire (cardinal Pizzardo), 2 membres effectifs, 5 membres correspondants (dont le P. Engelbert Kirschbaum, S. J., qui a participé aux fouilles de Saint-Pierre). L'Académie a été représentée à Paris au Congrès international des Etudes historiques [8].

B. — ART

I. — Monuments, Musées et Galeries du Saint-Siège

Durant l'année jubilaire, les Musées pontificaux du Vatican et du Latran ont eu environ 1.200.000 visiteurs [9] (dont au moins 850.000 pèlerins). Mais cela n'a pas empêché le travail : l'installation de l'historique *Cortile della Pigna* (cour de la Pomme de pin) et de ses collections d'antiquités et de sculptures diverses ; l'organisation d'un *Antiquarium* de la Cité vaticane [10] ; l'aménagement du Cabinet de restauration des bronzes et métaux. Il faut signaler à part la rénovation (par le Laboratoire vatican de restauration des œuvres d'art) de toute la chapelle de Nicolas V, par des injections de lait de chaux dans les fresques de Fra Angelico et la mise à jour des soubassements originaux malencontreusement recouverts au XVI^{e} siècle [1].

II. — Commission pontificale pour l'Art sacré en Italie

La liste des membres en fonction au 1er janvier 1950 et les directives pontificales données à cet organisme [2] ont été officiellement publiées en une brochure d'où nous extrayons les chiffres suivants : les consulteurs résidants sont au nombre de 69 ; il y a 50 correspondants. Le plus tangible résultat de cette Commission est la loi italienne du 10 août 1950 (n. 784) améliorant les textes relatifs à la reconstruction des églises détruites par la guerre.

III. — Académie pontificale des Virtuoses (au Panthéon)

Elle a organisé l'*Exposition internationale d'Art sacré* (de 1900 à nos jours) : le jury a dû examiner plus de 6.000 photographies et a étudié (souvent sur place) plus de 2.500 œuvres avant d'en accepter 1625 (de 36 nations, dont 138 venant de France).

C. — SCIENCES

I. — Académie pontificale des Sciences

Au début de 1950, tous les organismes scientifiques de tous les pays ont reçu de l'Académie le volume intitulé *Semaine d'Etudes sur le problème*

[3] On a continué cette année l'installation de rayonnages métalliques : à la fin de 1950, avaient été installées 468 armoires double face à six rayons mobiles (permettant un alignement de 5.500 mètres de volumes et dossiers) dans une grande salle, tandis que se complétaient les préparatifs dans deux autres salles et que les travaux commençaient dans une quatrième.

[4] Cf. l'art. *Ecoles supérieures pontificales*, dans le t. III, fasc. 12 de *Catholicisme*, id. 1302-1303.

[5] Cf. art. « *Commissions pontificales* » dans *Catholicisme*, t. II, fasc. VIII, id. 1349-1354).

[6] Plus de 400 volumes reliés, plus de 600 micro-films, pour ne rien dire de la bibliothèque proprement dite.

[7] Signalons d'un mot l'intérêt des recherches archéologiques faites à St-Laurent-hors-les-murs lors de la restauration de la basilique (atteinte lors du bombardement du 19 juillet 1943) : les fouilles sont accessibles au public (en particulier l'ancienne nécropole — cimetière de Cyriaque — où fut enseveli saint Laurent) ; les travaux effectués à la basilique de Saint-Marc (près du *Palazzo Venezia*) et la découverte des vestiges de l'édifice du pape Marc, de 363 ; les réfections importantes du cimetière de Prétextat sur la Voie Appienne (*cubiculi*, galeries, ambulacre communiquant avec la région de la *Spelunca magna* où l'on voit la célèbre inscription damasienne de saint Janvier) ; l'aménagement de la crypte de Saint Sébastien « *ad catacumbas* » ; le dégagement d'une grande galerie (25 m.) aux catacombes de Domitille, s'enfonçant jusque derrière l'abside de la basilique des SS. Nérée et Achillée (on y a retrouvé de nombreux monogrammes christologiques et des svastikas).

[8] Lors des séances du dernier jeudi de chaque mois d'intéressantes communications ont été lues ; citons seulement celle du prof. A. Grenier, directeur de l'Ecole française de Rome, membre correspondant, sur *Ampurias* ; celle de Mgr Frutaz, sur l'hstoire des diaconies.

[9] A titre de comparaison, il y avait eu, lors de l'Année Sainte 1933, 425.000 visiteurs ; et 400.000 en 1925.

[10] Au cours des travaux exécutés au Vatican, on a retrouvé par exemple, un bel autel de Cybèle avec inscription et date du IV^{e} siècle (place Saint-Pierre).

[1] Il ne nous est pas possible d'énumérer les intéressants résultats obtenus à la Pinacothèque vaticane, ni au Laboratoire des mosaïques (signalons pourtant la remise en état d'un morceau de la *Navicella* de Giotto provenant des Grottes vaticanes), ni au Laboratoire des tapisseries (dont les restaurations ont été nombreuses ; signalons les réalisations nouvelles pour la chapelle de Nicolas V d'un baldaquin et d'un antependium avec des damas du XVI^{e} siècle)...

[2] Lettre de la Secrétairerie d'Etat du 26 octobre 1949, n° 211985.

biologique du Cancer (368 p.), rendant compte des travaux accomplis du 6 au 13 juin 1949 (cf. *Ami*, 1950, p. 761) : il y a 15 rapports en cinq langues, dont le volume consacré à l'*Activité du Saint-Siège en 1950* donne les conclusions [3] (p. 450-451).

Signalons encore l'édition des volumes annuels (800 p. environ) des *Acta* et *Commentationes* contenant 23 travaux originaux [4] et celle du VIII[e] volume de sa collection *Scripta varia* (A. Gemelli, *La structure psychologique du langage étudiée au moyen de l'analyse électro-acoustique*). Le 5 décembre, au Casino de Pie IV des jardins du Vatican, a eu lieu la réunion des 22 Académiciens présents à Rome : 15 travaux y ont été présentés. L'Académie avait également participé à de nombreux Congrès ou réunions scientifiques [5].

II. — L'Observatoire du Vatican

1° *Observatoire astronomique.* — En 1950, il a continué de dresser la portion de carte photographique du ciel qui lui revient (voir *Ami*, 1950, p. 761) ; de plus, 65 autres cartes (avec agrandissements) ont été distribuées aux autres Observatoires, et 25 nouveaux clichés ont été pris.

Le P. Miller a continué ses études des Etoiles variables [6]. Il a publié sur les trois premières (VV 1, 2 et 3) un numéro spécial (vol. II, fasc. 7) des « *Ricerche Astronomiche* » (et a préparé une seconde publication sur les sept autres variables à éclipses, nn. 4-10). Le P. de Kort et un nouvel astronome, le P. Leclaire (venant de l'Université de Georgetown, U. S. A.) ont continué leurs recherches, ainsi que le directeur de l'Observatoire de Lembang (Java) venu en juillet-août étudier les étoiles doubles [7].

2° *Laboratoire astrophysique.* — En 1950 ont commencé de nouveaux travaux (Atlas des spectres de molécules diatomiques) demandés par l'Union internationale astronomique et partiellement subventionnés par elle [8].

III. — La Station de Radio-Télévision

1° *Radio-Vatican.* — *a*) Les principales cérémonies de l'Année Sainte (offices pontificaux, béatifications, canonisations, radiomessages, etc.), ont été retransmises par radio Vatican.

b) L'activité quotidienne de l'émetteur s'est traduite par des émissions en 25 langues : chaque jour programmes en italien, français, anglais, espagnol, allemand, polonais, portugais, tchèque, slovaque et hongrois ; quatre fois la semaine en latin [9] et lithuanien ; trois fois en russe, croate et arabe : deux fois en esthonien, letton, slovène, ukrainien, roumain, bulgare ; une fois par semaine en biélorusse, chinois, éthiopien et hollandais.

Les informations de Radio-Vatican (IRVAT) sont diffusées quotidiennement en 6 langues. Des émissions musicales ont été ajoutées aux émissions parlées. La collection de musique enregistrée de l'émetteur vatican s'est enrichie de 20.000 mètres de film sonore, don de l'Etat espagnol, lequel a également offert un microphone en or et en argent.

c) L'installation technique des locaux a été améliorée ; de même l'équipement des divers lieux de la Cité du Vatican d'où peuvent être effectuées des retransmissions. Deux studios-cars comportant deux cabines, deux systèmes d'enregistrement magnétique, deux autres pour l'enregistrement sur disques, trois ponts-radio à haute fréquence destinés à relier le camion-radio au poste émetteur central, ont été équipés.

L'agrandissement de la station émettrice (pour l'installation du nouvel émetteur « Marconi ») s'est achevé ; un nouveau réseau d'alimentation électrique a été organisé ; la vieille tour de Léon IV (ancien Observatoire du Vatican) est destinée à recevoir le pont-radio qui reliera les services de l'intérieur de la Cité avec les nouveaux centres extérieurs [10].

d) La reproduction sur *disques* d'un bon nombre d'enregistrements d'émissions vaticanes de l'Année Sainte a été faite en 1950. Plusieurs sociétés ont édité des albums.

2° *Télévision.* — Nous signalions l'an dernier l'installation de l'appareil de prise de vues de télévision, don des catholiques français. Grâce à lui, toutes les cérémonies de l'Année Sainte ont été diffusées de Rome.

V. — LE COMITE CENTRAL POUR L'ANNEE SAINTE

Une vue d'ensemble de l'Année jubilaire sera publiée dans le volume officiel « *Chroniques de l'Année Sainte* » ; nous ne donnerons ici qu'un bref résumé de l'activité des divers rouages centraux.

1° *Secrétariat général.* — Il a dû entretenir une abondante correspondance avec tous les représentants pontificaux, tous les Ordinaires du monde entier, les 56 Comités nationaux, le Corps diplomatique accrédité au Vatican, le gouvernement italien, la municipalité de Rome, les agences de voyages [1].

[3] Le V[e] Congrès de l'*Union internationale contre le Cancer*, réuni à Paris, en juillet 1951, a consacré ces conclusions.

[4] Quelques échantillons : *L'examen radiographique du crâne de sainte Catherine de Sienne*, par G. Toniolo ; *Appréciation astronomique du Calendrier grégorien*, par J. de Kort ; *Recherches polarographiques sur les tumeurs*, par D. Gigante, etc...

[5] 4 Académiciens sont morts en 1950. 20 nations étaient représentées à l'Académie durant cette année-là.

[6] En 108 nuits, il a obtenu 493 clichés avec son astrographe et 55 autres clichés : 70 nouvelles étoiles variables ont pu être ainsi découvertes, ce qui porte le total à environ 450. Plusieurs ont commencé à être étudiées, on les appelle provisoirement « Variables Vaticanes » (VV) avec un numéro de série.

[7] La construction du nouveau télescope « Schmidt » que le Saint-Père a voulu acquérir, et dont nous avons parlé l'an dernier, est en bonne voie.

[8] En préparant cet Atlas, on a réussi à obtenir un nouvel atlas du spectre du fer photographié avec le nouveau grand spectrographe réticulaire.

[9] Les émissions *latines* sont destinées principalement aux prêtres résidant au-delà du « rideau de fer » et leur donnent connaissance des principaux documents pontificaux.

[10] Le n° 7 du *Bulletin du Comité central de l'Année Sainte* était presque entièrement consacré à la Radio du Vatican.

[1] Il a fallu organiser un service des traductions, un service des expéditions, un bureau des audiences papales, un bureau d'assistance (qui a hébergé gratuitement 9914 pèlerins venus à pied, de un à cinq jours chacun) confié au Patriciat romain, un Comité d'aide aux pèlerins tombés malades à Rome (confié aux Dames du Corps diplomatique), etc...

2° *Bureau de presse.* — Il a assuré : les contacts d'information avec les journalistes et les agences ; les conférences de presse ; les éditions (en cinq langues) des affiches ; les livrets musicaux ; la publication d'un « *Service quotidien d'information* » et de reportages photographiques ; la prise de deux documentaires cinématographiques (*Le grand retour* et *Désir de Rome*) ; la tenue des Congrès de la Presse catholique (16-19 février) et des Professionnels du Cinéma (26-28 mai).

3° *Commissions.* — *a*) La Commission pour l'*Assistance spirituelle,* outre le *livre de prières* qu'elle a édité, a organisé tout ce qui se rapportait aux visites et aux confessions jubilaires, à la célébration des messes, etc. ; *b*) La Commission *musicale* s'est occupée de l'exécution, tous les dimanches et fêtes, de programmes de musique religieuse ; *c*) La Commission des *Congrès internationaux* a mis sur pied 30 réunions de différentes organisations catholiques religieuses et laïques ; *d*) La Commission pour les *expositions* a organisé, dans les nouveaux palais des Propylées, place Pie XII, 5 expositions internationales (*Art sacré, Art sacré des pays de mission, Eglises orientales, Activités catholiques, Charité catholique*), éditant pour chacune un guide spécial et des photographies ; *e*) La Commission *technico-financière* (confiée à la *Peregrinatio romana ad Petri Sedem*) a animé la direction des services administratifs, celle des services techniques, service des transports avec sa section ferroviaire, etc.

* *

Ces quelques pages contiennent sans doute un certain nombre d'informations, de chiffres, de données statistiques aidant à se faire une idée du travail matériel accompli au Vatican dans le cours de l'année 1950, mais elles ne peuvent vraiment rendre compte de la vie réelle des différents organismes dont nous avons parlé. Sans doute cette vie se manifeste-t-elle chaque année d'une façon particulièrement intense, mais l'occurrence de l'Année Sainte a obligé la plupart des Services vaticans à une activité exceptionnelle [2].

Nous souhaitons seulement que ce compte rendu ait permis d'entrevoir combien juste est le qualificatif donné récemment par S. S. Pie XII [3] à l'ensemble de la Curie romaine : « *il cuore pulsante della Chiesa :* le cœur battant de l'Eglise » !

M. Noirot.

[2] Cfr. le discours prononcé par S. Exc. Mgr Valeri, le 30 décembre 1951, dans le salon d'honneur du Palazzo Pio, via della Conciliazione, lors de la remise de la médaille *Benemerenti* à plusieurs personnalités du Comité central de l'Année Sainte (*Osservatore romano* du 3 janvier 1952).

[3] Lettre papale lue par S. Exc. Mgr Montini, à l'*Auditorium pianum*, le 13 décembre 1951, lors de la séance commémorant la réorganisation de la Curie romaine par le Bx Pie X (*Osservatore romano*, 15 décembre 1951).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Sur quels documents repose le culte des célèbres saints martyrs milanais Gervais et Protais ?

R. — Nous possédons sur les saints Gervais et Protais, jadis si célèbres et si souvent invoqués, mais que l'on connaît beaucoup moins de nos jours, quelques documents de tout premier ordre. A vrai dire, ces documents ne concernent pas leur vie terrestre, mais se rapportent seulement à la découverte de leurs reliques par saint Ambroise.

Nous rappellerons d'abord leur légende à grands traits, puis nous citerons les pièces authentiques concernant ces deux saints.

I. — *La légende.* — Cette légende est contenue dans un document apocryphe (Migne, *P. L.*, t. XVII, p. 743 et suiv.). Ils étaient fils des deux martyrs Vital et Valérie. Après la mort de leurs parents, ils vendirent leurs biens, les donnèrent aux pauvres, puis affranchirent leurs esclaves. Ils vécurent dans la prière, le jeûne et la solitude jusqu'au jour où, dénoncés par des prêtres païens au comte romain Astase, celui-ci chercha à les faire apostasier, car on lui avait promis que telle était la condition de sa victoire sur les Marcomans. Les deux frères restèrent invincibles dans leur foi, au milieu des tourments, et moururent martyrs, le 19 juin d'une année du premier siècle, qui n'est point indiquée.

Tout cela semble assez précis. En réalité, rien n'est sûr des détails que l'on vient de rapporter. Même la date du 19 juin, date à laquelle les saints sont honorés dans l'Eglise, n'est probablement pas la date de leur martyre. En effet, on lit au martyrologe hiéronymien (le plus ancien martyrologe connu), à la date du 19 juin :

> « Aujourd'hui, à Milan, naissance au ciel des saints Gervais et Protais, sous le consulat d'Honorius et d'Evodius. »

Mais le consulat indiqué n'est sûrement pas celui de la « naissance au ciel » de nos saints, car il correspond à l'année 386 après J.-C., et c'est l'année où saint Ambroise découvrit les corps de nos deux saints. Il n'y avait plus de persécution en 386. On se disputait entre ariens et catholiques, non entre païens et chrétiens.

Ecartons donc la date du 19 juin. Il reste, dans la légende, la mention des Marcomans. Cette peuplade disparaît de l'histoire au IVe siècle. On n'en parlait plus, on n'en savait plus rien, au temps de S. Ambroise. Mais si la guerre contre les Marcomans avait eu une crise célèbre sous Marc-Aurèle qui les avait refoulés avec peine, les combats contre eux avaient été fréquents depuis l'an 9 avant notre ère. Une guerre contre cette tribu installée au sud du Danube, ne peut donc être située aisément. On a souvent admis que le martyre des saints Gervais et Protais, suivant de près celui de leurs parents, Vital et Valérie, devait remonter au Ier siècle, peut-être à Néron. Mais on n'en sait absolument rien. C'est donc avec réserve que nous lirons, dans le

Martyrologe romain, au 19 juin, la mention suivante :

« A Milan, les saints martyrs Gervais et Protais, frères. Par ordre du juge Astase, le premier fut battu sans relâche avec des fouets garnis de plomb, jusqu'à ce qu'il rendît l'esprit ; le second fut meurtri de coups de bâton, puis décapité.

« Saint Ambroise, sur une révélation du Seigneur, trouva leurs corps tout sanglants, et sans plus de trace de corruption que si c'eût été le jour même de leur martyre. Au cours de leur translation, un aveugle, en touchant leur châsse, recouvra la vue, et beaucoup de possédés furent délivrés. »

Nous professons pour le Martyrologe romain, comme pour le Bréviaire, la vénération qui est due aux livres liturgiques, mais nous n'avons pas les yeux fermés sur leurs imperfections historiques, et l'Eglise elle-même, par des révisions opportunes, et des corrections, dont on pourrait désirer qu'elles soient encore plus fréquentes, atteste qu'il est permis et même recommandé de découvrir et de signaler les erreurs ou les lacunes qu'ils peuvent contenir.

Voyons donc maintenant les textes authentiques. Je n'en citerai ici que deux, les deux plus importants.

II. — *Récit de saint Ambroise.* — Ambroise avait été sacré évêque de Milan le 7 décembre 374. Douze ans plus tard, en avril 386, il avait inauguré une nouvelle basilique, qui, de son nom, fut appelée basilique ambrosienne ; elle existe toujours à Milan et se nomme *église Saint-Ambroise.* S. Ambroise écrit à sa sœur Marcelline, une sainte religieuse, ce qui se passa le 19 juin 386. Voici les passages principaux de sa lettre :

« Ayant fait la dédicace de la basilique, plusieurs habitants vinrent ensemble me trouver, pour me demander de faire cette cérémonie, avec la même solennité que j'avais fait celle des apôtres, à la Porte romaine. Je répondis : « Je le ferai si je trouve des reliques de martyrs. » En même temps, je sentis, au-dedans de moi, une ardeur qui me parut être un heureux présage. En un mot, Dieu m'a accordé cette grâce. Car, mes clercs étant dans la crainte, je fis ouvrir la terre dans l'endroit qui est devant le chancel des saints Félix et Nabor. »

Ouvrons une parenthèse. Les saints Félix et Nabor étaient des soldats dans l'armée de l'empereur Maximien Hercule. Ils avaient été jugés et condamnés pour leur foi, à Milan, puis décapités à Lodi, en 303 ou 304. Et l'on avait élevé une basilique en leur honneur, à Milan.

Notons, d'autre part, que le chancel était analogue à ce que nous appelons aujourd'hui la « table de communion », qui est la clôture du chœur, c'est-à-dire une grille en bois, en pierre, ou en métal, servant de balustrade, entre l'église et le chœur. Au temps d'Ambroise, le chœur était réservé au clergé. Ambroise lui-même devait interdire à l'empereur Théodose, de franchir ce chancel. On notera encore que saint Ambroise, en faisant « ouvrir la terre » devant le chancel des saints Félix et Nabor, ne savait absolument pas ce qu'il allait trouver. Il avait promis de faire de son église ambrosienne une dédicace solennelle, s'il trouvait des reliques de martyrs, mais il ne cherchait pas spécialement celles de Gervais et Protais, dont on ignorait absolument le lieu de repos.

Sur ce point, nous avons un témoignage très précis, celui du clerc d'Ambroise, Paulin, qui devint diacre dans la suite, et sur l'invitation de saint Augustin, écrivit la vie d'Ambroise (Migne, *P. L.*, t. XIV, p. 27-46).

« Les saints martyrs Protais et Gervais, écrit Paulin, ...étaient placés dans la basilique où se trouvent aujourd'hui les corps des saints Nabor et Félix. Ceux-ci attiraient un grand concours de fidèles ; des martyrs Gervais et Protais, *on ignorait les noms comme aussi la sépulture,* et l'on marchait sur leurs tombeaux pour s'approcher des barrières qui protégeaient ceux des martyrs saints Nabor et Félix. »

Nous avons bien lu : « on ignorait les noms et la sépulture ».

Revenons aux fouilles commandées par Ambroise. Il poursuit, dans sa lettre à sa sœur :

« Je trouvai des indices convenables, et, ayant fait amener les possédés sur qui je devais imposer les mains, les saints martyrs commencèrent à paraître, de telle sorte que pendant que je gardais encore le silence, et avant que j'eusse commencé les exorcismes, on découvrit une urne et on la renversa dans le lieu sacré de leur tombeau. Nous avons trouvé deux hommes d'une grandeur prodigieuse, tels qu'ils étaient dans les temps anciens. Tous leurs ossements étaient entiers. Il y avait beaucoup de sang. L'affluence du peuple fut grande pendant ces deux jours. Pour faire court, nous arrangeâmes tous les os, selon leur ordre, et nous les transférâmes, aux approches de la nuit, dans la basilique de Fauste. Là, on célébra des vigiles durant toute la nuit. J'imposai les mains sur les possédés. Le lendemain, nous portâmes les corps dans la basilique qu'on nomme ambrosienne. »

Ces détails sont pour nous très précieux. Ils prouvent qu'Ambroise trouva les saints corps entassés dans une urne. Les ossements devaient y être serrés les uns contre les autres, mais pas du tout dans leur ordre naturel, puisque le saint dit qu'il fallut rétablir cet ordre. Il y avait aussi, dans l'urne, évidemment très vaste, beaucoup de sang coagulé. Mais la mention du martyrologe selon laquelle « on trouva leurs corps tout sanglants et sans plus de trace de corruption que si c'eût été le jour même de leur martyre », est inexacte. Les corps avaient sans doute été brûlés. On ne retrouva que leurs ossements, et une quantité de sang recueilli peut-être avant l'incinération, par les chrétiens. Ou si l'on admet, ce qui est peut-être plus vraisemblable, que les corps avaient été remis ou laissés aux chrétiens, après l'exécution, ils ne furent pas incinérés, mais déposés dans l'urne, avec le sang, et les chairs tombèrent en poussière d'elles-mêmes, par l'effet du temps. Il faut bien admettre aussi que l'urne portait une inscription indiquant les noms des martyrs, car ce ne sont pas les miracles de guérisons des possédés ou autres de ce genre, qui auraient pu faire connaître ces noms. On aurait conclu que c'étaient des saints martyrs, mais sans en savoir l'identité [1].

III. — *Témoignage de saint Augustin.* — En dehors du témoignage de saint Ambroise, confirmé par son secrétaire, Paulin de Milan, nous avons plusieurs témoignages de saint Augustin. (*Sermon* 286, et *De Civitate Dei*, l. XXII, 8, et enfin et sur-

[1] Sur tout cela voir Ambroise, ép. 22 ; et Paulin, *Vita Ambrosii*, chap. V, nº 14.